



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB Procès-verbal

SEANCE N° 1/2014 DATE : **Vendredi 14 mars 2014**
LIEU : **Département de l'environnement et de l'équipement,
Delémont**
HEURE : **10h00 – 12h40**

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Longet René, Président			x	
Entités fondatrices				
RCJU – Office de l'environnement ENV	Meusy	Jean-Pierre	x	
RCJU – Service juridique JUR	Schaffter	François		x
	ENV	Fernex		x
	ENV	Bapst		x
Expert RCJU	Buser	Marcos		x
bci Betriebs-AG	Fischer	Michael		x
	Kurc	Damien	x	
	Luttenbacher	Rémi	x	
	Scharvogel	Bernhard	x	
Institutions suisses				
Commune de Bonfol	Girardin	Marie-Josée	x	
	Moser	John	x	
	Schaffter	Thierry		x
Commune de Beurnevésin	Egloff	Daniel	x	
Office fédéral de l'environnement OFEV	Hitzfeld	Bettina		x
	Hammer	Bernhard		x
Institutions françaises				
Région Franche-Comté - Administration DREAL	Collin-Huet	Marie-Pierre		x
	DREAL	vacant		
	DREAL	Recchia		x
	ARS	Bellec		x
Département du Territoire de Belfort, Administration SIDPC90	Hubert	Eric		x
	SIDPC90	Lardier		x
Département du Territoire de Belfort, Conseil général CG90	Forcinal	Anne-Marie		x
	CG90	Richert		x
Région Alsace - Administration DREAL	vacant			
	DREAL	Vallart	Jacques	x
	ARS	Heimanson	Carl	x
Département du Haut-Rhin, Administration DDT	Spies	Patrick		x
	DDT	Comesse	Jean-Michel	x
Département du Haut-Rhin, Conseil général CG68	Reinhard	Armand		x
	CG68	Walter	Georges	x

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-préfet d'Altkirch	Cecchi	Sébastien	x	
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	x	
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy	Ecoffey	Hubert	x	
Société civile				
WWF Suisse	Chollet	Clarence		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Marchena	Angel	x	
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis	x	
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	Laurence	x
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		x
	Pluskota	Jean		x
Invité				
Ministre de l'environnement et de l'équipement	Philippe	Receveur	x	

Introduction

R. Longet ouvre la séance et salue particulièrement M. le Ministre Philippe Receveur, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement. M. Receveur souhaite la bienvenue aux personnes présentes en leur adressant l'intervention ci-après:

"Pour la première fois depuis sa création en 2001, votre commission prend ses quartiers dans ce bâtiment de l'administration jurassienne qui abrite le Département de l'environnement et de l'équipement (le DEE). Comme Ministre de l'environnement et donc locataire de cette bâtisse, je ne pouvais rater l'occasion de vous accueillir chez moi. C'est donc un grand honneur et un plaisir tout particulier de venir vous saluer avant le début de vos travaux.

Le projet de l'assainissement de la décharge chimique de Bonfol représente des enjeux environnementaux et sociétaux de taille pour le Jura, mais plus encore pour son voisinage immédiat. Il fait partie des grands dossiers de mon Département. Depuis mon entrée en fonction à la tête de l'Environnement et de l'Equipement en 2011, je suis avec beaucoup d'intérêt les travaux de votre Commission.

Pour moi, elle constitue un modèle de participation. En effet, ce que je pourrais aussi appeler forum d'échanges, dans lequel se côtoient toutes les composantes intéressées à cette entreprise d'assainissement, a notamment permis aux représentants des milieux écologistes les plus exigeants comme Greenpeace, d'interpeller directement les représentants de la chimie ou de l'Autorité cantonale, et tout ceci en présence des représentants des Autorités locales et des collectivités françaises. Si cela n'a parfois pas évité des frictions, c'est normal sur un dossier tel que celui-ci, j'estime que la Commission d'information a apporté une plus-value déterminante au bon déroulement de ce projet pharaonique et complexe.

Cette commission, par sa constitution et par son fonctionnement est exemplaire à plus d'un titre. Le canton du Jura est inscrit dans une démarche volontariste d'élaboration d'une stratégie énergétique sur un horizon de 2035, de concert avec le déploiement de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Les enjeux importants visent notamment à l'affranchissement du nucléaire et à l'autonomie énergétique maximale de la région. On ne peut pas simplement toujours se comporter comme consommateur, comme client, mais véritablement comme acteur. Tout cela nous conduit sur différents plans à nourrir de l'intérêt pour certains projets, parmi lesquels figure un projet pilote de géothermie profonde, destiné à produire de l'électricité et de la chaleur. Si la géothermie profonde est quelque chose de connu qui ne pose pas de soucis particuliers en Allemagne, il n'en est pas de même dans notre pays où les réalisations sont beaucoup moins nombreuses et où on peut se confronter à des difficultés essentielles. On pense notamment à l'échec du forage à Bâle ou aux difficultés rencontrées par le projet de géothermie à St-Gall. Évidemment, se lancer dans un tel projet dans le canton du Jura nécessite avant tout une transparence totale, la création de conditions cadres, la confiance avec le public, avec les riverains, entre les différentes couches d'autorités et d'acteurs concernés. Pour intégrer ces éléments, nous avons retenu le modèle que vous pratiquez au sein de votre Commission. Ce processus a été initié il y a une année et accompagne avec succès les différentes phases de ce projet, constituant une plus-value directe déterminante à un projet complexe.

Pour illustrer mes propos, je dirais que si l'ingénierie technique du projet est traitée par les spécialistes et les experts, l'ingénierie humaine est en quelque sorte réglée par votre Commission. Je tiens donc à vous remercier sincèrement pour votre participation aux travaux de la Commission. Mais je voudrais aussi et surtout remercier votre président, René Longet, qui la préside depuis sa création en 2001 et qui a toujours su trouver les bonnes recettes pour avancer, même si le terrain a pu parfois être miné, voire explosif si vous me permettez cette image après l'incident de 2010! Je tiens aussi ici à remercier Mme Gschwind, qui se dévoue sans compter pour assurer la gestion administrative et le secrétariat de la Commission ainsi que M. Meusy, le représentant de l'Etat auprès de l'Office de l'environnement, qui rapporte fidèlement chaque phase du déroulement de ce projet, opérant ainsi comme un interface-clé entre les différents acteurs. Aujourd'hui, avant de débiter votre 55^{ème} séance, après que 100'000 tonnes de déchets aient été excavées de la décharge, on peut dire que l'essentiel du chemin est fait. Ce n'est pourtant pas une raison pour relâcher la vigilance. Bien au contraire, jusqu'au dernier kilo de déchets à extraire, prévu courant 2016 si tout se passe comme prévu, il s'agira de rester extrêmement vigilant.

Je souhaite donc que vous gardiez votre enthousiasme pour accompagner ce projet unique jusqu'à son terme et forme le vœu que vos travaux continuent de se dérouler dans les meilleures des conditions. Je vous remercie de votre engagement et vous souhaite de bons débats."

R. Longet remercie M. le Ministre pour ses propos positifs. La CIS fera de son mieux pour que l'ingénierie humaine se fasse dans la plus grande transparence, raison pour laquelle cette commission se réunit. R. Longet se déclare très admiratif pour la manière dont le Canton gère l'ensemble de ce dossier et qui demande d'avoir un dialogue soutenu avec les acteurs du projet. C'est aussi un message très positif: malgré sa taille, le Canton n'a jamais opté pour un discours d'impuissance ni de faiblesse. Les responsables de la chimie bâloise ont effectivement toujours eu un interlocuteur compréhensif, mais exigeant en même temps.

R. Longet souhaite la bienvenue à Monsieur Sébastien Cecchi, nouveau sous-préfet d'Altkirch. La CIS a appris lors de sa dernière séance qu'un changement intervenait à la sous-préfecture. C'est donc avec plaisir que la CIS accueille M. Cecchi.

R. Longet prend également congé en ce jour de M. Hubert Ecoffey. Il relève qu'une des particularités de la CIS est de compter parmi ses membres deux communes françaises concernées par le dossier, situées sur deux départements et deux régions - et sur deux bassins versants. M. Ecoffey a en effet participé aux travaux de la CIS depuis plus de 10 ans et M. Longet lui transmet toute l'amitié de la Commission. Cette dernière fera connaissance du successeur de M. Ecoffey en temps voulu. M. Ecoffey remercie tous les membres de la CIS et souligne le grand plaisir qu'il a eu à participer aux travaux de la CIS. Il souhaite ses meilleurs vœux à la CIS et l'assure qu'il continuera de suivre mais de plus loin le projet DIB.

R. Longet salue M. Angel Marchena qui représente nouvellement Unia, en remplacement de Mme Emilie Moeschler. M. Marchena se présente brièvement et informe qu'il s'occupe principalement de la construction et de l'artisanat. R. Longet lui souhaite la bienvenue au sein de la CIS.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2013 appelle les commentaires ci-après de la part de M. Forter et de R. Longet:

- Page 5: La phrase "~~M. Forter ne souhaite pas se prononcer sur le montant mais estime qu'il n'est pas du ressort de la CIS de donner de l'argent.~~" est modifiée comme suit: M. Forter et M. Walther, en tant qu'experts du Collectif Bonfol, estiment qu'il n'est pas de leur ressort de se prononcer sur le sujet. "
- R. Longet signale que quelques coquilles d'orthographe figurent encore dans la version distribuée du PV. Ces erreurs seront corrigées avant de publier le PV sur le site internet de la CIS.

Avec ces commentaires, le PV est accepté.

3. Rapport d'activité 2013

En introduction, R. Longet rappelle que le projet de Rapport d'activité 2013 a été distribué aux membres pour avis. Une fois validé par la CIS, il sera distribué selon le dispositif habituel, à savoir aux membres du Parlement et du Gouvernement jurassiens ainsi qu'aux autorités françaises des départements et régions concernés.

R. Longet soumet page par page le rapport d'activité à la discussion.

Décision:

Le projet de rapport d'activité 2013 ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé et sera distribué selon le dispositif habituel.

En référence à la page 7 du rapport (réseau de nez), J.-L. Walther souhaite savoir s'il existe un rapport relatif à l'évaluation du réseau de nez. D. Kurc propose de revenir sur ce sujet dans sa présentation sur le suivi environnemental. Un rapport complet a été rédigé et sera prochainement publié sur le site internet de bci.

4. Etat d'avancement du projet

R. Luttenbacher présente l'avancement du projet (voir PDF de la présentation).

M. Forter souhaite savoir si on observe plus de lixiviats (eaux de percolation).

R. Luttenbacher répond que le fait d'avoir plus de lixiviats à gérer est dû au fait que, courant 2012, bci a commencé à décaper le couvercle sur la partie nord de la décharge pour préparer le déplacement de la halle. En conséquence, le couvercle étant moins épais – donc moins étanche – une quantité plus grande d'eau de pluie a pu s'infiltrer dans le corps de la décharge. De ce fait, des volumes plus importants de lixiviats ont été générés. Par manque de capacité de traitement sur place, 1'600 m³ de lixiviats ont dû être envoyés à la STEP industrielle de ProReno (Bâle) pour y être traités. Il s'agissait de lixiviats très dilués par les eaux de pluie.

En référence à la seconde partie de la décharge en cours d'excavation, M. Lassus demande si bci a constaté une différence de qualité des déchets par rapport aux déchets excavés dans la partie sud.

R. Luttenbacher répond que, aussi bien dans la partie sud de la décharge qu'au nord, il y a plusieurs dépôts correspondant aux époques auxquelles les déchets ont été entreposés. On se trouve actuellement dans une zone contenant un grand nombre de fûts corrodés. La décharge n'est pas homogène, car les déchets entreposés provenaient de différents producteurs et ont évolué au cours du temps. Le procédé d'excavation permet de faire face à cette diversité.

M. Heyer souhaite savoir si dans le fond de la partie excavée de la décharge, bci a vu d'éventuelles failles qui pourraient engendrer une fuite. R. Luttenbacher répond que le sol argileux est bien étanche: le fonctionnement des bassins de collecte des eaux de pluies en fond de fouille qu'il faut régulièrement vider témoignent de l'absence de faille.

R. Longet constate qu'il n'y a plus de questions.

5. Suivi environnemental et social

D. Kurc présente les aspects liés au suivi environnemental et social (voir PDF de la présentation).

J.-R. Frisch fait part de son constat et de la conclusion qu'il tire du rapport du réseau de nez, à savoir que le secteur de sa commune est davantage pollué par l'agriculture que par la DIB. D. Kurc n'emploierait pas le terme "pollué": en analysant les perceptions olfactives des participants, la société Odometric a constaté que l'on avait ressenti durant l'activité du réseau de nez plus fréquemment les odeurs de l'agriculture que de la décharge, sans parler du niveau de gêne ressentie. Aucune observation d'odeur provenant du chantier de la DIB n'a été ressentie par les "nez" de Pfterthouse. J.-R. Frisch répond que bci connaît sa position concernant la mise en place du réseau de nez. Sa commune s'est immédiatement désolidarisée de cette action pour la simple raison que, pour lui, s'il y a constat d'odeurs, la pollution est déjà là. Tout cela est tout à fait subjectif et humain. D. Kurc se montre d'accord avec le constat de subjectivité: le réseau de nez a justement pour but de prendre en compte le ressenti effectif des riverains qui est propre à chacun. Il rappelle également la présentation du réseau de nez faite lors d'une dernière séance de la CIS et indique que le réseau de nez n'intervient que dans un second temps, après le dispositif primaire de surveillance de la qualité de l'air au moyen des stations de mesure d'immissions. Il rappelle que ce réseau a par ailleurs été renforcé pour l'occasion.

R. Longet rappelle que le réseau de nez n'a jamais remplacé les réseaux techniques, il s'agissait d'une couche supplémentaire pour appréhender, le cas échéant, d'éventuels événements gênants pendant la phase de l'ouverture et du déplacement de la halle ; il s'agissait de mesurer les événements olfactifs et non un impact polluant ; il n'y a pas un lien automatique entre nuisance olfactive et toxicité. Il n'a jamais été prévu que ce réseau se substitue aux analyses scientifiques, mais que le ressenti de la population environnante soit suffisamment étayé. D. Kurc ajoute que les deux problématiques 'risque chimique' et 'gêne olfactive' ont en effet toujours été séparées l'une de l'autre dans le concept de surveillance.

Se référant à la constitution du réseau de nez sur le plan qualitatif et quantitatif, S. Cecchi aimerait savoir comment les nez ont été choisis. D. Kurc explique le concept qui se base, sous la houlette de la société Odometric, spécialisée dans ce domaine, sur la recherche par contact porte à porte et la désignation de personnes volontaires pour assurer une couverture géographique la meilleure possible. Les nez recrutés ont suivi une formation ad hoc afin de pouvoir détecter et identifier différents niveaux d'odeurs et reconnaître des odeurs spécifiques de la DIB. S'agissant de l'aspect quantitatif, en regardant la vue aérienne des sites (DIB, villages de Bonfol, Beurnevésin et Pfterthouse), S. Cecchi s'interroge en ce qui concerne la répartition des nez, à savoir 19 nez à Bonfol et 7 à Pfterthouse. Il se demande si on ne pouvait pas s'attendre, d'un point de vue de l'exploitation statistique des résultats, à avoir peu de retours de Pfterthouse dans la mesure où le réseau était moins étendu qu'à Bonfol. S. Cecchi s'interroge encore sur l'exploitabilité de ce test, bien que déjà probant, pour tirer des conclusions sur l'absence de nuisance olfactive totale de la décharge pour Pfterthouse.

D. Kurc répond qu'il y a pas de raison de ne pas pouvoir tirer de conclusion par rapport aux personnes ayant fait partie du réseau à Bonfol et à Pfterthouse. Le nombre d'observateurs et leur assiduité a découlé de la situation existant dans chaque village. A Beurnevésin par exemple, il n'y a jamais eu de constats d'odeurs ni par le passé – ce qui explique le faible nombre de participants – ni pendant la période d'étude – ce qui explique le faible nombre d'observations.

S. Cecchi indique que ce n'est pas une question d'égalité de traitement, mais de savoir si on peut tirer des conclusions par rapport à la densité du réseau et à l'exploitation statistique. D'autant que Pfterthouse se trouve dans un couloir de vent dominant, il aurait pu être intéressant d'avoir un réseau d'observateurs au moins identique pour avoir une espèce d'équivalence au niveau du traitement statistique. Ensuite, que le déroulement concret des opérations prévoie une observation régulière et ensuite occasionnelle ne pose pas de problème. C'est sur la base même d'un échantillon qu'il semble à M. Cecchi qu'il aurait pu être important d'avoir un réseau et une densité d'observateurs identiques.

D. Kurc répond que s'il peut adhérer a priori aux remarques formulées, il rappelle qu'il y a eu un nombre limité de volontaires à Pfterthouse et que ce nombre a été jugé suffisant par l'expert d'Odometric pour avoir un échantillon représentatif.

J.-L. Walther indique que la méthodologie des réseaux de nez est peut-être subjective, mais qu'elle est aussi pratiquée dans le domaine de l'eau potable par exemple, notamment en France. Le principe consiste à mettre sur pied des panels de « goûteurs » pour savoir s'il y a des problèmes. Il est impossible d'éviter cette subjectivité: des mesures ont été faites sur place à l'endroit où on pouvait sentir des choses et rien n'a été détecté. La sensibilité du nez n'est pas celle des instruments, c'est important dans la démarche. Ce qui manque à M. Walther est de savoir si bci a tenu compte, et si oui comment, de la météo pendant les journées concernées. Y a-t-il une explication au fait qu'il y ait eu plus de réponses "positives" sur Bonfol que sur Pfterthouse ?

D. Kurc répond que les données météo, en particulier la rose des vents, ont été prises en compte et renvoyé à la présentation. De manière générale, pour les 22 observations potentiellement liées à la DIB, elles ont eu lieu par vent faible à nul. Aussi, on remarque que les résultats sont cohérents avec une étude préalable menée par Odometric dans les trois villages pour connaître l'historique de perception des odeurs vis-à-vis de la DIB.

J.-P. Meusy rappelle que derrière les chiffres présentés relatifs aux observations du réseau de nez, il y a un concept et une méthodologie développés par la société Odometric. Un autre élément est que le concept des nez peut en quelque sorte être considéré comme dispositif d'avertissement de second niveau. Il rappelle également les études et expertises menées par le Canton s'agissant de la dispersion possible d'odeurs lors de l'assainissement, réalisées avant que le traitement de l'air ne soit retenu dans le processus de travail. Il souligne encore qu'il convient de distinguer odeurs et toxicité. Pour mémoire, le Canton avait d'une part mandaté un expert pour évaluer la problématique des odeurs éventuelles et un autre, l'institut français INERIS, pour évaluer la pertinence de mettre en place une étude de type cohorte sur la population. Les dispositifs de surveillance ont ensuite été en particulier élaborés sur ces bases. S'agissant de l'opération de déplacement de la halle, une des craintes était que les gens soient incommodés par des odeurs. Le réseau de nez a été mis en place pour prendre en compte cette problématique.

J.-L. Walther précise que si pour un bon nombre d'odeurs, il n'y a pas de relation avec une quelconque toxicité, ce n'est cependant pas toujours le cas. Il y a en effet des cas dans lesquels l'odeur peut être couplée à une toxicité élevée. J.-P. Meusy abonde dans ce sens.

J.-R. Frisch est interpellé par la notion évoquée d'"alarme de 2^{ème} niveau" utilisée par J.-P. Meusy pour le réseau de nez, notion qui laisserait déduire que toutes les mesures instrumentales qui sont faites préalablement ne fonctionnent pas bien? J.-P. Meusy rappelle le concept de surveillance de l'air en cascade (source, émissions à la cheminée, immissions). Dans le cas présent, l'intervention des nez couvrait une période hors excavation de déchets, mais néanmoins susceptible de générer des odeurs résiduelles provenant par exemple de l'encaissant ou encore des produits de neutralisation utilisés par l'entreprise spécialisée Westrand d'Altkirch. Il convenait cas échéant de pouvoir réagir rapidement afin de prendre les éventuelles mesures opérationnelles nécessaires. Il faut bien considérer l'opération du réseau de nez en dehors du cadre opérationnel d'excavation.

R. Longet remarque que dans le rapport d'activité 2013 tout à l'heure validé figure que 28 personnes s'étaient annoncées, dont 22 ont été actives. Il propose que dans le rapport figure le chiffre donné aujourd'hui qui est de 25 et non de 28, et également le nombre exact de 4'685 observations (au lieu de "près de 5'000"). La Commission est d'accord avec ces précisions.

J.-L. Walther revient au terme d'alarme de second niveau évoqué. Que se passe-t-il s'il y a une odeur ? Il n'y a pas de conséquence directe après la perception d'une odeur de la part de bci ?

D. Kurc rappelle la présentation faite lors de la dernière séance de la CIS. Il mentionne les objectifs poursuivis par le réseau de nez: le suivi, la validation et la fonction d'alerte. Lorsqu'une personne enregistrerait son observation sur le site internet dédié et signalait une gêne importante, plusieurs employés de bci recevaient immédiatement un e-mail. Dans le cas du déplacement de la halle, bci avait une chaîne d'intervention en place pour résoudre un problème éventuel. Les collaborateurs de bci étaient tour à tour de piquet pendant les 4 mois avec un Natel dédié recevant les appels d' « annonce odeur », son numéro ayant été diffusé à toutes les personnes des villages voisins. Il s'est avéré que le volet intervention/alerte n'a pas dû être déclenché. J.-L. Walther souhaite savoir si la chaîne d'intervention est décrite dans le rapport. D. Kurc répond que oui; le rapport regroupera également les analyses d'immissions et les résultats de cette étude.

En résumé, D. Kurc relève des contacts très enrichissants avec la population durant cette période de déplacement de la halle. Il poursuit ensuite la présentation du suivi environnemental et social avec les aspects liés à la STEP.

En référence à la qualité des eaux de l'étang technique "Mickey", M. Forter souhaite savoir quelles substances inhabituelles avaient été trouvées. D. Kurc répond qu'il s'agissait d'anilines et il continue avec la présentation des aspects liés à la qualité de l'air.

J.-R. Frisch souhaite évoquer un incident qu'il considère comme majeur, arrivé le 11.2.2014 à Pfetterhouse. M. Frisch indique avoir adressé une lettre à bci sur des observations d'habitants. Il relate ensuite que le lendemain, l'exploitant d'une ferme située sous les vents dominants, a alerté le Maire pour signaler des problèmes sur son bétail, soit des difficultés respiratoires. M. Frisch a immédiatement alerté les pompiers afin de venir sur place et prévenu bci Betriebs-AG. Vers 10h30 se trouvaient alors sur place les représentants de la commune, de bci, des pompiers avec l'ambulance et les services spécialisés contre des incidents

chimiques du SDIS 68. Pour l'agriculteur concerné, les odeurs d'acides ressenties très fortement vers 7h30 n'étaient plus perceptibles vers 10h30. Pour M. Frisch, il y a tout de même un certain nombre de questions suite à ce genre d'incident. Les pompiers ont pris en charge les personnes indisposées. Après avoir établi leur constat, ils souhaitaient les transporter à l'hôpital. Cependant, les personnes concernées ont refusé d'être amenées à l'hôpital. Les ambulanciers les ont fait signer une décharge, démarche qui selon le maire interpelle très fortement la population à Pfetterhouse. M. Frisch relève ensuite la question de l'analyse de l'air à la sortie de la cheminée. bci Betriebs-AG a dit que tout est mis en œuvre pour que cet air soit purifié le mieux possible.

Dans ce contexte, M. Frisch se pose des questions, d'autant plus que l'analyse ne fait apparaître aucun élément recherché. Est-ce que cela veut dire qu'il y a encore d'autres éléments que l'on pourrait chercher et qui seraient de nature à indisposer la population voisine ? Dans le cas présent, les représentants de bci ont affirmé que tout fonctionnait normalement sur le site de l'assainissement le jour donné, que l'on ne sentait rien à proximité du site de la DIB et que cet incident ne pouvait théoriquement pas venir de la décharge. M. Frisch croit qu'il y a un problème patent et la commune de Pfetterhouse est en train de se poser de nombreuses questions. M. Frisch remarque que l'on parle légalement de la protection des travailleurs, mais il faut aussi penser à la protection de la population et notamment celle de Pfetterhouse où il y a de l'anxiété. M. Frisch souhaite avoir un certain nombre de précisions.

Ainsi, il fait part des observations du fermier en question, à savoir des variations de la couleur du panache à la cheminée de la DIB. Le fermier se dit également étonné du fait que personne ne semble s'occuper de la station de mesures d'immissions installée sur son terrain.

Il relève une ambiance délétère au sein de la population qui interroge les dirigeants de la commune. Il rappelle que la commune de Pfetterhouse s'était toujours prononcée pour l'excavation et aujourd'hui elle constate qu'elle est dans une situation différente. J.-R. Frisch souhaitait décrire la situation à Pfetterhouse. Pour lui, bci a fait une belle lettre censée répondre aux interrogations, elle se lave les mains. Il y a d'autres odeurs perçues à Pfetterhouse qui ne proviennent peut-être pas de la décharge, mais là, la commune a des faits et M. Frisch souhaite que soient prises en compte ses constatations.

R. Longet constate que la CIS n'a pas connaissance de la correspondance mentionnée et il demande quelle est la position de bci. A la question des analyses d'air ambiant réalisées à Bonfol et Pfetterhouse durant la phase de déplacement de la halle, D. Kurc répond que lorsqu'il a utilisé le terme d'absence de substance détectée dans sa présentation, il parlait de polluants identifiés. La méthode utilisée, un screening, balaie tout le spectre de substances potentiellement présentes dans l'air ambiant et n'a néanmoins pas révélé la présence d'une quelconque substance chimique. Cette méthode est strictement identique à celle employée pour les analyses d'émissions à la cheminée, les substances sont donc recherchées de la même manière. Ces analyses permettent de disposer de résultats sur une durée de 6-8h. Parallèlement à ces mesures complémentaires mises en place pour une phase spécifique, il existe d'autres mesures dites par capteurs passifs qui permettent la mesure sur une durée de 15 jours d'une liste de substances définies et qui sont en place depuis 2008 à quatre endroits retenus en accord avec les autorités cantonales selon les vents dominants. L'une de ces stations est celle sur l'exploitation agricole mentionnée par M. Frisch.

S'agissant des procédures appliquées par les pompiers et ambulanciers, D. Kurc pense que la procédure standard prévoit que les personnes sont amenées à l'hôpital pour un examen médical, indépendamment de la gravité suspectée. A priori, il n'y a aucune conclusion à en tirer par rapport aux faits.

Concernant le panache de fumée sortant de la cheminée de la DIB et visible, selon M. Frisch, par l'agriculteur de Pfetterhouse, le fait d'apercevoir le panache de fumée différemment selon les périodes ne préjuge pas de ce qui sort de la cheminée, même si la couleur paraît différente (cela peut être dû à l'incidence de la lumière). Il n'y a aucune conclusion à en tirer, en positif ou en négatif. Ce sont les mesures faites à la cheminée qui permettent d'évaluer la qualité de l'air rejeté.

Quant à l'absence de représentants de bci à la station de mesures d'immissions située à Pfetterhouse relatée par M. Frisch, leur présence n'est pas nécessaire pour un bon fonctionnement de la station: un changement des capteurs de la station est réalisé deux fois par mois par le personnel de l'entreprise mandatée pour le suivi.

En référence à l'événement du 11 février 2014, D. Kurc rappelle que, suite à l'appel de M. Frisch, des représentants de bci se sont immédiatement déplacés sur les lieux. Bien qu'aucun constat d'odeurs ou d'une quelconque pollution n'ait été fait par les pompiers du SDIS 68, bci a procédé à des investigations, aussi bien sur le site du chantier que dans le village de Pfetterhouse, pour trouver une origine possible aux odeurs

rapportées. Aucun lien entre les événements relatés à Pfetterhouse et la décharge n'a pu être établi. Néanmoins, bci Betriebs-AG reste toujours à disposition.

J.-P. Meusy ajoute que l'Office de l'environnement a été informé de la situation par bci et a délégué immédiatement deux spécialistes sur place, lesquels n'ont rien observé de particulier. Afin de tirer cet événement au clair, J.-P. Meusy a demandé au SDIS 68 d'obtenir les rapports d'intervention. Aucun des éléments contenus dans ces rapports ne permet de faire un lien entre les événements d'odeurs observés à Pfetterhouse et la décharge. Ces événements restent inexpliqués et le Canton les suit avec une attention particulière. Il ajoute que bci a réactivé pour l'occasion les observateurs locaux du réseau nez mis en place lors de l'opération de déplacement de la halle, dans le but de collecter tout indice qui permettrait d'identifier l'origine des odeurs précitées.

R. Longet conclut qu'il s'est passé quelque chose, mais rien n'a été trouvé à ce stade.

M. Forter souhaite savoir dans quel espace de temps les constats par bci et les pompiers ont été établis. J.-R. Frisch indique que la perception des odeurs par le fermier s'est faite vers 8h et les divers représentants sont arrivés vers 10h30. M. Forter pense que théoriquement, il est bien possible que des choses passent par la cheminée, même avec toutes les mesures. Mais on doit trouver la raison. Il trouve qu'en ce moment il n'y a pas d'indice, mais il est convaincu que l'incident est lié à la décharge.

J.-P. Meusy ajoute que la typicité décrite (odeurs de gaz de ville notamment) dans ces événements n'est pas a priori propre à la DIB. Jamais, la notion d'odeur de décharge n'est apparue dans les observations.

M. Heyer souhaite apporter deux précisions sur l'incident du 11 février. Il ne s'agit pas d'un seul endroit, mais de toute une zone d'odeurs qui allait de la ferme concernée jusqu'au cœur du village. Au moins 5 à 6 personnes ont senti l'odeur, 3 personnes à la ferme et 3 au village.

J.-R. Frisch s'interroge concernant les matériaux contaminés stockés à l'extérieur du site de l'assainissement de la décharge et il souhaite connaître l'approche de bci. Pour D. Kurc, il convient de distinguer deux événements, à savoir l'incident du 11.2.2014 avec une « odeur d'acide » et les « odeurs de gaz » constatées dans un secteur du village de Pfetterhouse depuis des semaines déjà. Les représentants de bci ont interrogé des riverains et ils ont essayé de ressentir cette odeur à plusieurs reprises dans les jours qui ont suivi. Il n'y a pas de lien pouvant être fait entre l'odeur connue du site de la DIB et ce qui a été perçu à Pfetterhouse. Pour D. Kurc, il n'y a pas non plus d'odeurs liées aux matériaux de sols stockés, comme c'est le cas depuis 5 ans, date de leur mise en place. Il précise qu'aucun phénomène olfactif marquant sur le site de la décharge n'a été constaté depuis que ces éléments ont été communiqués.

J.-L. Walther indique qu'il est passé personnellement à la Rue de Suisse à Pfetterhouse et qu'il ne met pas en relation cette odeur avec la décharge. Pour lui, il y a un phénomène qui dure et un phénomène qui est passé. Par contre, il se demande pourquoi les éléments qui font l'objet de la présente discussion n'apparaissent pas dans la présentation de bci Betriebs-AG. Pourquoi il appartient à la commune de Pfetterhouse d'y revenir pendant la séance ?

D. Kurc relève le fait que les représentants de bci ont toujours fait en sorte d'être disponibles, réactifs et de mettre à disposition les moyens nécessaires. Comme il n'y a pas eu de dysfonctionnement sur le site et qu'aucun élément ne permet de faire de lien entre les odeurs perçues à Pfetterhouse et la DIB, bci n'a pas intégré ces éléments dans sa présentation.

M. Forter demande si le rapport des pompiers du SDIS 68 est déjà paru et, le cas échéant, s'il est possible de l'avoir à disposition. J.-P. Meusy répond que le rapport en question est à considérer comme une fiche d'intervention relatant les faits. Il donne connaissance des éléments principaux en précisant que les analyses réalisés par les spécialistes SDIS 68 n'ont pas permis d'identifier de substances. M. Forter remarque que les mesures PID ne sont pas sensibles pour ce genre d'événements. Il trouverait important de mettre sur place une pompe qui aspire de l'air avec HCH pour faire des analyses poussées en continu. S'agissant des mesures PID effectuées par le SDIS 68, M. Luttenbacher ajoute que le dispositif d'intervention mis en place prévoit de faire appel à ces intervenants pour faire des mesures de la qualité de l'air autour de la décharge en cas d'événement. Il s'agit de pompiers professionnels qui ont l'habitude de travailler sur des sites industriels à haut potentiel de risques. bci n'intervient pas dans les activités du SDIS 68. Celui-ci dispose de l'expertise nécessaire pour définir les moyens de mesures adaptés. Quand M. Forter dit être convaincu d'un lien entre l'événement du 11.2.14 et la DIB, M. Luttenbacher se dit convaincu du contraire. En effet, il existe des mesures en continu à la cheminée ainsi que des screenings par GC/MS (4 par jour), qui montrent que les fours du traitement de l'air ont fonctionné normalement ce jour-là et que les normes de rejets ont été respectées. Il y a donc trois niveaux de contrôle, à savoir les paramètres de l'installation, les mesures d'émission et les mesures d'immissions qui n'ont rien révélé d'anormal. M. Luttenbacher pense que bci va

très loin en ce qui concerne la surveillance et il ne voit pas ce qu'elle peut faire de plus. Pour répondre au sentiment d'anxiété auquel M. Frisch a fait référence, il rappelle que bci a proposé plusieurs fois à la commune de Pfetterhouse d'organiser des réunions d'information, la dernière fois sur le réseau de nez. Elle a rencontré une fin de non-recevoir des autorités communales et les personnes de Pfetterhouse pouvant être intéressées à participer au réseau de nez ont dû se rabattre sur la réunion tenue à Bonfol. R. Luttenbacher demande à J.-R. Frisch ce que bci peut faire de plus. R. Luttenbacher estime que bci a fait preuve de transparence; il ajoute que D. Kurc a passé des heures à investiguer cette problématique sur demande des autorités communales de Pfetterhouse, sachant que, dès le départ il n'y avait pas de d'indice d'un lien avec le chantier DIB. Il rajoute que bci a mis à disposition de la Commune des préleveurs d'air, à utiliser en cas de perception olfactive.

M. Forter ne veut pas dire que bci n'a pas pris au sérieux les problèmes, ni procédé à des analyses poussées.

J.-R. Frisch n'a pas la même conviction que M. Luttenbacher. Se sentant attaqué de ne pas avoir organisé de réunion d'information, il indique que la commune a fait des réunions d'information. Il regrette l'argument cavalier de se cacher derrière les mesures PID. Le problème de fond est qu'il y a une décharge qui est là depuis 40-50 ans. La population doit subir les préjudices et on lui dit que ce n'est pas la responsabilité de la chimie. M. Frisch souhaite qu'un jour on puisse juger ces incidents sur le fond. Il aimerait que l'on ne dise pas éternellement "ce sont des gens de Pfetterhouse".

S. Cecchi retiendrait une position médiane dans le sens où M. Kurc a indiqué que pour l'instant on n'a pas réussi à démontrer de causalité mais que la question n'était pas pour autant exclue. D'autre part, S. Cecchi rappelle l'information qu'un quart des observations du réseau de nez ont été faites par une seule personne à Bonfol et il exprime des craintes, statistiquement parlant et en tant que scientifique, sur la valeur et l'exploitabilité statistique des résultats. En référence aux 4'685 observations consignées, R. Longet remarque que la signification des 22 observations positives pourrait éventuellement intéresser la CIS. D. Kurc précise qu'Odometric a pris en compte l'existence de différents profils de nez dans l'exploitation statistique des résultats obtenus. Ainsi une personne ayant fait un grand nombre d'observations avec absence d'odeur est contrebalancée par une autre qui, elle, ne signalera que les observations avec présence d'odeur.

A une question de M. Forter relative aux préleveurs d'air, R. Luttenbacher répond que ce dispositif technique est à disposition de la commune de Pfetterhouse. Constatant qu'il s'agit-là de pompes manuelles, M. Forter rend attentif au fait qu'il existe des aspirateurs qui aspirent l'air en continu, ce qu'il juge plus approprié.

R. Longet constate que la commune de Pfetterhouse a ainsi un outil à disposition et il exprime l'espoir que l'enquête permettra d'identifier les raisons des odeurs – plusieurs causes ont peut-être plusieurs effets différents.

M. Heyer souhaite savoir si la direction du vent le jour du 11.2.14 est connue. D. Kurc répond que la station météo sur le site de la DIB a enregistré cette donnée et qu'elle peut être relevée.

R. Luttenbacher poursuit la présentation sur le suivi social.

Du côté du Canton, J.-P. Meusy n'a rien à ajouter aux éléments présentés si ce n'est qu'il attend un retour de l'hygiéniste du travail, M. Jean Parrat, concernant le biomonitoring réalisé sur les travailleurs. A ce stade, les résultats bruts des dernières mesures sont en cours d'appréciation chez ce dernier.

A. Marchena souhaite savoir si le suivi des travailleurs du site s'arrête au moment où la personne ne travaille plus sur le site. Est-ce que les personnes ont la possibilité et le droit d'être suivies après? R. Luttenbacher répond que les travailleurs sont suivis par la SUVA. Elle dispose de la totalité des mesures et résultats d'analyses; elle a le devoir de conserver ces données pour pouvoir le cas échéant faire un lien avec des maladies pouvant se déclarer sur le plus long terme. bci souhaite évidemment que cela ne se produise pas. C'est la SUVA qui est le garant de ces données. Le médecin du travail, quant à lui, a sa propre base de données. R. Luttenbacher estime qu'il appartient au médecin du travail, en collaboration avec la SUVA, de juger dans quelle mesure le suivi doit continuer une fois que les personnes ont quitté le site, et, le cas échéant, sur quelle durée. Suite à cette réponse, M. Marchena va s'adresser à la SUVA ainsi qu'à M. Jean Parrat, hygiéniste du travail au Canton.

En référence à la séance qui devrait avoir lieu en ce qui concerne l'atteinte des objectifs d'assainissement, M. Forter souhaite connaître l'état d'avancement.

R. Luttenbacher répond que bci a établi un quadrillage de la partie sud excavée et prélevé des échantillons de sol sur un mètre de profondeur de chaque parcelle du quadrillage. A ce stade, il y a encore sur 1'300 m² de l'encaissant contaminé à retirer jusqu'à l'atteinte des objectifs d'assainissement. Le mauvais temps (fortes pluies) n'a pas permis d'accéder à cette zone pour le moment. Une fois le décapage des 1'300 m² effectué, des échantillons de contrôle devront encore être prélevés. Parallèlement, une méthode de screening des

sols est en voie de finalisation par le laboratoire mandaté, avec l'implication du Prof. Oehme. Dès que bci aura la validation du Prof. Oehme, bci reviendra vers les ONG afin de voir comment mettre concrètement en œuvre la convention de 2008 prévoyant les screenings de sols, sachant que le but de bci est de remblayer la partie sud de la décharge avant l'hiver prochain.

R. Longet évoque la possibilité d'agender ce point comme point spécifique à l'ordre du jour de la prochaine séance de la CIS à l'occasion de la visite sur le site. M. Forter voit d'abord une première discussion entre les ONG, le Canton et bci. R. Luttenbacher le rejoint en disant que le sujet est extrêmement complexe et propose de présenter les résultats y relatifs dans une deuxième étape, de manière vulgarisée et condensée à la CIS.

M. Lassus demande quels sont les matériaux qui seront utilisés pour remblayer. R. Luttenbacher répond que, sur la base de la directive de l'Office fédéral de l'environnement sur les matériaux d'excavation (DME), il y a deux catégories de matériaux prévus pour le remblayage à Bonfol, à savoir les matériaux classés comme U (unbelastet – stockés à l'extérieur du site) et T (tolérable – stockés à l'intérieur du site).

6. Projet de livre de M. José Ribeaud

R. Longet se réfère à la décision intervenue lors de la dernière réunion de la CIS du 13.11.13 et relate les démarches qu'il a entreprises depuis cette séance.

Après la séance, R. Longet a adressé un courrier à l'éditeur, lui relatant les discussions intervenues. Le 11 décembre, il a rencontré M. José Ribeaud dans le cadre d'une interview. M. Longet lui a relaté à cette occasion la position de la CIS. Par la suite, les Editions Alphil ainsi que M. Ribeaud ont écrit à M. Longet les courriers qui ont été distribués avec l'invitation à la présente séance. M. Longet a évoqué à M. Ribeaud la question du titre et lui a fait part de son avis personnel, à savoir que le titre pouvait se révéler anachronique une fois l'assainissement terminé, vexant pour les habitants et dissuasif commercialement. M. Ribeaud, accompagnant la CIS depuis 3 ans maintenant, n'était pas surpris de la position de la CIS et ne voit aucune obligation à ce que la CIS apporte un soutien financier. Personnellement, R. Longet trouve que le livre est une démarche intéressante pour la CIS, mais il s'agit d'une démarche non diligentée par elle, plutôt à son avis une opportunité de poursuivre le débat et d'en consigner l'histoire, désormais part intrinsèque de l'histoire de ce coin de pays qui est aussi celui de l'auteur. Il propose à l'assemblée les trois variantes suivantes, tout en précisant que pour lui l'avis de la commune de Bonfol est important:

- 1) ne rien faire;
- 2) mettre en discussion l'octroi d'une subvention;
- 3) se faire le relais du livre en soulignant son lien avec le film de la CIS.

J.-P. Meusy rappelle que le projet de M. Ribeaud, dont le grand professionnalisme n'est plus à prouver, est de faire un travail historique, factuel, qui permette au commun des mortels de comprendre l'histoire de la DIB. M. Meusy reste favorable à un appui de la CIS au projet, dans une forme à définir, afin par exemple d'intégrer le film de la CIS à l'ouvrage diffusé.

Prenant acte du fait qu'il n'y a pas de consensus, R. Longet propose comme position de la CIS que le jour où le manuscrit est terminé, il puisse prendre le temps de le lire et ensuite, s'il convient, de proposer à ce que la CIS fasse de la publicité pour le livre, et éventuellement y intègre un DVD de son film.

J. Moser rappelle le contexte de la dernière séance et la discussion plutôt tendue à ce sujet. La commune de Bonfol a depuis lors confirmé sa position, à savoir ne pas cautionner d'une manière ou d'une autre ce livre. Ne connaissant pas le titre du livre, M. Moser reste donc sur sa position exprimée le 13.11.13.

J.-R. Frisch est de l'avis que, après avoir réalisé le film, ce livre pourrait parfaitement contribuer à l'information du grand public. Il propose d'attendre et de suivre la proposition de R. Longet.

R. Longet remarque que le film a été réalisé par des journalistes sur mandat de la CIS, pour le livre ce n'est pas la CIS qui a décidé, il s'agit d'une démarche différente. R. Longet se montre favorable à une forme de soutien au livre, mais ne peut pas écarter les arguments de certains membres de la CIS.

M. Lassus estime que l'on ne peut pas porter de jugement a priori. Le livre est l'idée de M. Ribeaud, la CIS n'en est pas à l'origine. M. Lassus opte pour ne rien faire à ce stade, d'attendre que le livre sorte et de décider après si la CIS fait de la promotion. Il propose de ne pas répondre à la demande de M. Ribeaud.

R. Longet rappelle qu'il y a une demande à la CIS à laquelle il convient de répondre sur le fond ; on ne peut pas ne rien dire. Il résume comme suit les discussions, et souhaite transmettre ce qui suit à M. Ribeaud et aux Editions Alphil, à savoir

- Le jour où le manuscrit du livre sera disponible, la CIS prendra le temps d'en prendre connaissance.
- Selon les avis reçus sur ce contenu, la CIS pourrait en faire de la publicité et décider le cas échéant d'y intégrer éventuellement son film.

Cette proposition de synthèse des débats ne soulève pas d'objection et il en sera fait ainsi.

7. Divers, prochaine séance

Divers

- Budget 2014: R. Luttenbacher informe que bci a bien reçu la demande de budget de la part du Président. bci Betriebs-AG accepte le montant demandé de CHF 58'000.
- La prochaine séance est agendée au **mercredi 4 juin 2014**. Sur invitation de M. Morand Heyer, elle aura lieu à la salle des fêtes à Pfetterhouse.

Les séances étant filmées, R. Longet rappelle la possibilité offerte aux membres de faire état de leur commentaire sur les discussions de ce jour devant la caméra. Ces interviews sont placées ensuite sur le site internet de la Commission et permettent au public de mieux saisir les enjeux qu'à travers de seuls documents écrits.

Fin de la séance: 12h40

Pour le procès-verbal: Kathrin Gschwind